

AMNESTY INTERNATIONAL

Billet de blog : 25 avril 2018

Une justice pénale défaillante qui maintient des prisonniers en détention provisoire prolongée



Tamara Léger est la conseillère pour Madagascar au sein d'Amnesty International

On souligne aujourd'hui la journée de la détention provisoire en Afrique. Cette journée est l'occasion de sensibiliser l'opinion publique au recours dans le continent à de la détention provisoire prolongée. Des données montrent que cette pratique affecte tous les secteurs du système judiciaire, partout en Afrique. Mais du point de vue individuel, la détention provisoire constitue une violation manifeste des droits des détenus. Cette pratique provoque également du chagrin et des difficultés indicibles aux familles et aux proches de personnes qui sont maintenues derrière les barreaux sans avoir été jugées, ni même reconnues coupables d'une quelconque infraction.

On mesure mal ce problème. Mais, après avoir vu de mes propres yeux les violations des droits humains commises lors de détention provisoire, notamment dans un contexte de pauvreté, et avoir constaté les incidences de cette situation sur les personnes prises dans ce système infernal, j'ai voulu expliquer ce que cela impliquait réellement pour les victimes.

Mes premières activités pour Amnesty International à Madagascar ont d'abord visé Clovis Razafimalala, un père de famille tranquille qui est aussi un fervent défenseur des droits environnementaux. Il a été persécuté pour avoir cherché à protéger de façon pacifique les forêts de bois de rose menacées de disparition dans le pays. Il a été accusé d'avoir organisé une manifestation qui a basculé dans la violence bien qu'il ait toujours nié son implication et qu'il n'était même pas présent au moment des faits. Il a été incarcéré pendant dix mois en attendant son procès, laissant son épouse sans revenu et ses deux petites filles sans père. En tant que prisonnier d'opinion, il n'aurait jamais dû passer ne serait-ce qu'une journée derrière les barreaux. Clovis a été remis en liberté par la suite tout en étant reconnu coupable et condamné à une peine de cinq ans de prison avec sursis. Grâce à cette affaire, j'ai eu connaissance de cas de détention provisoire du même ordre où certains détenus ont dû s'habituer à la vie en prison.

J'ai rapidement compris qu'à Madagascar on pouvait être incarcéré un long moment en détention provisoire sans qu'il n'y ait le plus souvent aucun élément de preuve véritable, en attente d'un procès qui peut mettre des années à se concrétiser. Dans certains cas, des personnes sont libérées, après avoir été incarcérées pendant des années en détention provisoire, sans même qu'un procès n'ait eu lieu. Au cours de mes recherches, j'ai eu accès à certaines statistiques inquiétantes. Les établissements pénitentiaires à Madagascar détiennent actuellement davantage de prisonniers non jugés que des détenus réellement condamnés. Le recours excessif à la détention provisoire, associé aux délais auxquels les prisonniers sont soumis pour que leur cas soit traité par la justice, conduit à un surpeuplement carcéral dangereux et préjudiciable. Actuellement, plus de 10 000 personnes sont maintenues en détention provisoire dans le pays et les prisons accueillent deux fois plus de détenus que leur capacité ne le permet.

La première prison où je me suis rendue en personne était celle de la capitale Antananarivo, la prison Antanimora, la plus peuplée du pays. La promiscuité de même que le manque de ressources pour les prisonniers et le personnel sautent aux yeux.

La prison est censée héberger 800 prisonniers, mais ces derniers étaient au nombre de 3300 lors de notre visite. Plus de la moitié

d'entre eux étaient des détenus en instance de jugement. Il n'y a pas de séparation entre les prisonniers non jugés et ceux condamnés, en violation des normes internationales. Ceux accusés de délits mineurs comme le vol de téléphones portables passent leurs jours et leurs nuits en compagnie de meurtriers condamnés.

Dans le quartier des hommes, les prisonniers dorment dans de grandes pièces vides, sombres et lugubres. Certains prisonniers dorment sur des planches de bois ou de béton pendant que d'autres dorment directement sur le sol en béton qu'ils partagent avec des rats et autres animaux nuisibles. Il y a seulement quelques toilettes et douches à peine fonctionnelles pour toute la prison.

L'espace de vie paraît impropre à l'habitation, mais c'est la nourriture, ou plutôt son absence, qui constitue la principale source d'inquiétude pour les personnes confinées dans ces cellules. En raison des faibles moyens alloués généralement aux prisons dans le pays, les détenus reçoivent seulement deux repas par jour, avec des plats composés essentiellement de manioc, ce qui est insuffisant sur le plan nutritionnel.

Lors des différentes visites, les gardiens se montraient préoccupés par la situation des prisonniers et faisaient preuve d'empathie à leur égard. Au moment du départ d'une des prisons, son directeur nous a même appelés pour nous montrer les conditions dans lesquelles les prisonniers passaient la nuit. Des centaines d'hommes sont entassés les uns sur les autres dans une pièce, couchés tête-bêche, sans pouvoir bouger pour trouver une position plus confortable. Telles sont les conditions éprouvantes dans lesquelles vivent les détenus en instance de jugement. Il va de soi qu'il est tout aussi inacceptable de détenir des prisonniers qui ont été condamnés dans de telles conditions inhumaines.



Pour citer le militant anti-apartheid renommé internationalement Nelson Mandela : « Personne ne peut prétendre connaître vraiment une nation, à moins d'avoir vu l'intérieur de ses prisons. Une nation ne doit pas être jugée selon la manière dont elle traite ses citoyens les plus éminents, mais ses citoyens les plus faibles. » Aujourd'hui, à l'occasion de la journée de la détention provisoire en Afrique, le gouvernement malgache doit s'engager à désengorger ses établissements pénitentiaires en veillant à ce que sa justice pénale traite rapidement certaines des affaires qui surchargent les prisons. Il doit également respecter sa propre Constitution selon laquelle on ne peut placer ou maintenir en détention provisoire des personnes que si cela s'avère absolument nécessaire. Il faut améliorer de toute urgence les conditions carcérales dans le pays. En prenant ces mesures, les autorités rendront justice aux familles qui endurent beaucoup de difficultés pendant que leurs êtres chers passent des mois, voire des années, dans ces cellules. Ce n'est pas en laissant des personnes croupir en prison sans les juger que l'on rend la justice.

****Amnesty International va publier prochainement un rapport signalant certains des cas que nous avons pu constater lors des différentes missions que nous avons effectuées dans les prisons.***